

Pôle Cohésion Sociale
Direction Insertion Logement
Dossier suivi par Jean AUTIER
05 44 30 23 43
jautier@creuse.fr

Civilité Prénom NOM
Qualité
Nom de la structure
Adresse
Adresse

Guéret, le (date)

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet :
Pièce jointe :

Madame, Monsieur,

Afin de favoriser l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sur notre territoire, le Conseil départemental a décidé, par délibération en date du 20 juin 2025, de proposer aux ateliers chantiers d'insertion creusois le versement de subventions complémentaires, liée à la feuille de route pour 2025.

Une enveloppe totale de 60.000 euros est ainsi dédiée à cet effet levier souhaité auprès de ces publics. Les critères de calcul et de perception de ces subventions sont dès lors corrélés aux suivis mis en œuvre par vos ACI et élaborés comme suit :

4 parts variables ramenées pour chaque structure au nombre d'ETP conventionnés pour l'année 2025 :

- Entrée des bénéficiaires du rSa (brSa) supérieur à 50% des ETP Salariés Insertion réalisés
- Mise en place de 2 ateliers d'information à destinations des brSa
- 30 % de brSa ayant bénéficié d'une PMSMP (entre septembre et décembre 2025)
- 60 % de sorties dynamique dont 25 % en emploi durable des brSa

Pour votre structure, cela représenterait les sommes suivantes :

TABLEAU PERSONNALISE PAR STRUCTURES

Les versements de ces subventions ne pourront intervenir qu'à l'issue de la période de référence et sur présentation de justificatifs.

Je vous remercie de bien vouloir informer la collectivité de votre volonté de conventionner selon ces modalités (retour à direction.insertionlogement@creuse.fr).

La Présidente du Conseil départemental

Valérie SIMONET

MODELE